

# Lettres & Arts



## ■ Journée Portes Ouvertes (JPO)

Fin janvier-début février  
sur tous les sites  
de l'Université d'Artois

## ■ Journées d'Immersion des lycéens

Vacances d'hiver

## CONDITIONS D'ACCÈS

Accessible aux titulaires d'un  
baccalauréat, Diplôme d'Accès  
aux Etudes Universitaires ou  
équivalent.



## LICENCE

# Lettres

CODE RNCP : 24481 - Nombre de places disponibles : 120



## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La licence de Lettres est la formation attendue pour les candidats qui se destinent à devenir professeur de français en collège ou en lycée par le biais des concours de recrutement (CAPES, CAPLP, Agrégation), voire en université avec un Doctorat. La spécialisation en Français Langue Étrangère (FLE) permet, à partir de la 3e année, une préparation aux métiers d'enseignant et de formateur à l'étranger ou pour un public étranger. La filière offre une excellente préparation au professorat des écoles et aux métiers mitoyens de l'enseignement : CPE, documentaliste, intervenant en formation continue.

Elle ouvre également : sur les métiers de l'administration, dont les concours privilégient les compétences écrites ; sur de nombreux métiers des secteurs culturels liés au livre et au spectacle vivant (conseiller culturel, chargé de projet, etc.) ; sur les métiers de la communication et de l'information. Enfin le secteur des « services » apprécie les aptitudes linguistiques, culturelles et rédactionnelles des étudiants de Lettres.

## LES ATOUTS DE LA FORMATION

- Une offre de formation destinée non seulement à de futurs enseignants mais aussi à des littéraires férus de nouvelles technologies, amoureux du livre, portés sur la communication
- Une véritable progression pédagogique et pré-professionnalisante
- L'utilisation optimale de la plate-forme *Moodle*
- Une évaluation qui privilégie le contrôle continu
- Des modules d'aide à la réussite qui renforcent les cours fondamentaux
- Un suivi personnalisé par des directeurs d'études et des étudiants-tuteurs
- Un juste équilibre entre travaux à l'écrit et ateliers de pratique orale
- Une équipe pédagogique disponible et à l'écoute



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Université d'Artois  
9 rue du Temple - BP 10665  
62030 ARRAS CEDEX  
Tél. +33 (0)3 21 60 37 00



## LES COMPÉTENCES ACQUISES

- Analyser un objet littéraire ou culturel (œuvre littéraire ou artistique, texte argumentatif, article)
- Situer les principales étapes, les différents mouvements et les auteurs de l'histoire littéraire française voire étrangère
- Produire un discours argumenté oral ou écrit (résumé, synthèse, commentaire, dissertation, exposé)
- Communiquer de manière claire et appropriée dans différents contextes
- Analyser un fait de langue (grammaire, linguistique, histoire de la langue, stylistique)
- Gérer l'information et/ou la documentation (bibliothèque, métiers du livre, médiation culturelle)
- Construire son projet professionnel (rapport de stage, compte rendu, maîtrise des outils numériques, pratique d'une langue vivante)
- Faire preuve d'esprit critique et d'ouverture d'esprit



## LE PROGRAMME DE LA FORMATION

L'étudiant de Lettres est d'abord un passionné de littératures (au pluriel : de toutes les époques, de tous les pays, de tous les genres...) ; il est aussi féru de théâtre, de cinéma, de musique, d'art... Il aime réfléchir, exercer un esprit d'analyse critique sur les productions culturelles pour mieux les apprécier, sur le monde également pour essayer de le comprendre. Enfin, s'il aime lui-même exprimer sa créativité par l'écriture (sous toutes ses formes), il ne s'en épanouira que mieux en licence de Lettres !

Dans la perspective d'une spécialisation progressive, la première année se veut ouverte à la culture littéraire avec des cours de linguistique, de littératures française et étrangère, de latin (initiation et renforcement), de mythologie, de grammaire, de pratique de l'oral, de cultures antiques et médiévales, de langue vivante, de TICE et d'histoire de l'art...

En deuxième année, un choix entre deux parcours (« Enseignement » et « Documentation ») est proposé qui s'appuie sur un tronc commun (4 modules sur les 5 semestriels). L'étudiant commence à consolider sa formation en préparant son projet professionnel. Et en troisième année, deux modules sont réservés à chaque parcours, le fléchage « enseignement » se déclinant en « professorat des écoles », « professorat des lycées et collèges » et « français langue étrangère ».

Pour les étudiants qui ne se destinent pas à l'enseignement, le parcours « documentation », mis en place dès la 2<sup>e</sup> année, s'appuie sur des modules spécialisés. Quel que soit le parcours choisi, un stage obligatoire donne lieu à un rapport et à une évaluation.

## LES POURSUITES D'ÉTUDES

À l'issue de la licence de Lettres, l'étudiant peut s'inscrire en master (bac + 5). Plusieurs mentions sont proposées :

- « Lettres »
- « Français Langue Étrangère »
- « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » (MEEF) pour préparer le CAPES de Lettres modernes, ou le concours de Professeur des Écoles (CRPE).

L'étudiant titulaire du Master peut ensuite s'inscrire en doctorat (bac + 8) ou entrer dans la vie active. Le Doctorat est le grade le plus élevé de l'enseignement supérieur. Il repose sur la rédaction et la soutenance d'une thèse, le plus souvent en 3 ans. C'est une formation scientifique et culturelle de haut niveau qui prépare aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## LES DÉBOUCHÉS

**Secteurs professionnels :** enseignement, documentation, édition, administration, information et communication, métiers de la culture

À BAC +3 :

- Masters d'enseignement (PE, CAPES, CAPLP)
- Master d'ingénierie de l'enseignement (FLE)
- Carrières administratives (fonction publique d'État et territoriale)
- Métiers de la culture, du livre et de la médiation culturelle
- Métiers de l'information et de la communication
- etc.

### CONTACT

UFR Lettres & Arts  
Secrétariat pédagogique Licence  
62030 ARRAS CEDEX  
Tél. +33 (0)3 21 60 37 25  
lettres@univ-artois.fr



Si vous rencontrez un problème d'accessibilité (numérique ou du cadre bâti), vous pouvez prévenir la Mission handicap afin que des dispositions soient prises en concertation avec les services concernés